Saint-Sauveur doit encore au R. P. Beaupré la fondation du bulletin *l'Etincelle du Sacré-Cœur*, appelé à unir plus étroitement les membres de la grande famille paroissiale. Sa santé étant fort compromise, le R. P. Beaupré a dû céder la place au R. P. Tourangeau, le 2 octobre 1919.

Le curé actuel, le R. P. Tourangeau, est un des religieux les plus remarquables de la Communauté des Oblats. Il a occupé, avec distinction, plusieurs postes importants et a même, pendant trois années, été investi de la plus haute dignité dans l'Ordre des Oblats au Canada, — celle de Père Provincial.

III. — Mgr Legal, O. M. I., Archevêque d'Edmonton, Canada [1].

A. — Testament de l'Archevêque.

L. J. C. et M. I. — *Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, Très Auguste Trinité, un seul Dieu en trois Personnes !*

Moi, Emile-Joseph Legal, de la Congrégation des Missionnaires Oblats de Marie Immaculée, et, bien qu'indigne, choisi par le Siège Apostolique pour de-

(1) Comme nous avons eu la douleur de l'annoncer dans notre dernière livraison, — voir *Missions*, N° 210, page 238, — Monseigneur Legal est mort, à Edmonton, le 10 mars dernier. Le pieux et regretté prélat était dans la 71e année de son âge, la 46e de son sacerdoce, la 40e de sa profession religieuse et la 28e de son épiscopat. Mgr Emile-Joseph Legal était, en effet, né à Saint-Jean-de-Boiseau (diocèse de Nantes), le 9 octobre 1849, — avait été ordonné prêtre le 29 juin 1874, — avait fait son Oblation le 24 septembre 1880, — et avait été sacré Evêque titulaire de Pogla et Coadjuteur de Mgr Grandin le 17 juin 1897 — pour devenir Evêque de Saint-Albert le 3 juin 1902 et Archevêque d'Edmonton le 30 novembre 1912.

venir le deuxième Evêque de Saint-Albert et le premier Archevêque d'Edmonton, dans la province d'Alberta (Canada), j'ai rédigé cet écrit — que je déclare être mon Testament et l'expression de mes dernières volontés.

Je nomme, comme exécuteurs testamentaires, l'Administrateur du Diocèse, s'il y en a un de nommé au moment de ma mort, ou sinon le R. P. Hippolyte Leduc, *O. M. I.*, et le R. P. Michel Mérer, *O. M. I.*, conjointement — ou séparément, si l'un d'eux n'est plus de ce monde.

Je déclare qu'à ma connaissance je n'ai aucune dette personnelle. Il y a certaines dettes contractées, dans quelques paroisses ou missions. Ces dettes ont été consenties par moi comme président des corporations paroissiales, en qualité d'Evêque de Saint-Albert ou plus récemment d'Archevêque d'Edmonton ; mais elles sont à la charge des missions ou paroisses qui les ont assumées, et non de la corporation archiépiscopale, à moins d'avoir été contractées nommément par ladite corporation archiépiscopale.

Je déclare également que, comme religieux, je ne possède rien en propre. Les sommes déposées en banques, même à mon crédit personnel, s'il y en a au moment de ma mort, ne seront pas davantage ma propriété privée, mais devront retourner à la corporation archiépiscopale. Je n'ai, non plus, aucun bien patrimonial : la petite propriété, que j'avais conjointement avec une sœur encore vivante actuellement (Juin 1914), lui a été cédée en totalité, il y a plusieurs années, et, par conséquent, je n'ai rien à revendiquer de ce chef.

Les objets, qui sont à mon usage personnel, devront être considérés comme propriété de la corporation archiépiscopale catholique d'Edmonton. L'évêché et tout son ameublement, y compris la bibliothèque, appartiennent aussi à la corporation archiépiscopale, — sauf les objets personnels de chaque membre de la Congrégation des Oblats et des autres personnes qui y résideront, au moment de ma mort.

N'ayant personnellement aucune somme d'argent à ma disposition, je ne puis rien laisser pour faire célébrer des

messes pour le repos de mon âme ; mais je compte sur les suffrages que notre Congrégation accorde à chacun de ses membres et sur la charité que de pieuses âmes voudront bien me rendre — en faisant célébrer des messes pour moi. S'il m'était arrivé d'avoir omis, par oubli, de célébrer ou de faire célébrer quelques messes dont j'aurais reçu les honoraires, mon intention est que les messes célébrées pour moi, après ma mort, soient appliquées, tout d'abord, pour acquitter mes obligations sous ce rapport, et je prie les prêtres qui les célébreront d'avoir les mêmes intentions.

J'ai, maintenant, un devoir bien doux à remplir : je tiens, une dernière fois, à remercier tous ceux dont j'ai reçu quelque bienfait personnel, tous ceux qui m'ont aidé dans l'acquit de mes charges et tous ceux qui ont soutenu nos œuvres diocésaines.

Je suis reconnaissant envers la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée, qui m'a accueilli dans son sein et qui, dans la personne de ses supérieurs, m'a honoré d'une si grande confiance. Je ne méritais point, assurément, tous ces égards ; j'ai essayé, toutefois, de m'en rendre digne. Je remercie ma chère Congrégation, en particulier, du précieux concours qu'elle m'a fourni, pendant que j'étais chargé de l'administration du Vicariat et même depuis, en m'envoyant, de temps en temps, des ouvriers capables et zélés, — des Pères et des Frères Oblats — qui nous ont aidés dans nos travaux d'une manière si efficace.

Merci aux Rév. Messieurs du clergé séculier, qui ont bien voulu renoncer à des positions plus agréables et plus avantageuses, pour venir partager nos travaux et partager aussi nos privations.

Merci aux différentes communautés religieuses, qui nous ont rendu, dans le passé, et qui nous rendent encore de si inappréciables services, — surtout pour l'éducation et la formation chrétiennes de l'enfance et de la jeunesse.

Je remercie également, du fond du cœur, tous mes Missionnaires. Sans doute, ils ont travaillé uniquement

pour Dieu et les âmes, mais leurs travaux et leur zèle ont été, pour moi, la source des plus douces consolations.

Je suis reconnaissant aussi aux grandes et belles œuvres de la Propagation de la Foi et de la Sainte Enfance, dont les Directeurs et les Conseils centraux ont toujours montré un intérêt spécial pour les pénibles Missions de l'Ouest canadien. L'œuvre de Ludwig Missions-Verein de Munich, intéressée aux Missions de Mgr Grandin par une pieuse religieuse de la Visitation, nous a fourni également d'importants secours. Les Œuvres Apostoliques, de Paris et de Lyon, et l'œuvre des Tabernacles, de Montréal, ont contribué beaucoup à soulager la pauvreté de nos sanctuaires. Merci à tous ces bienfaiteurs, évêques ou prêtres, qui, de temps en temps, nous ont facilité des quêtes ou nous ont envoyé des aumônes. Leurs bienfaits ont été enregistrés dans le livre d'or de la charité, et Dieu ne manquera pas de leur payer généreusement notre dette.

Maintenant, je demande pardon à tous ceux que j'aurais pu offenser, de quelque manière que ce soit. Je crois pouvoir me rendre le témoignage que je n'ai jamais cherché à faire, volontairement, de la peine à qui que ce soit et surtout à ceux sur lesquels s'étendait mon autorité ; mais, malgré tout, il y a eu sans doute, dans des observations que j'aurais faites ou dans des mesûres que j'aurais prises, des choses qui ont pu mécontenter et même contrister et affliger quelques-uns. J'espère qu'ils voudront bien me pardonner ce que je leur aurais fait souffrir.

De mon côté, s'il arrivait que j'eusse quelques ennemis, je leur pardonne bien volontiers. Dans le cours de ma vie déjà assez longue et dans l'exercice de mes différentes charges, il y a eu aussi pour moi des causes d'affliction. J'ai essayé de les porter bravement et courageusement. Plaise à Dieu d'agréer ces peines, en expiation de mes propres défaillances ! Je pardonne d'autant plus volontiers à tous ceux dont j'aurais eu à me plaindre, que je sens davantage moi-même combien j'ai besoin de pardon.

Maintenant, je déclare vouloir mourir dans le sein et l'amour de la sainte Eglise catholique, dans laquelle j'ai eu le bonheur de naître et de vivre. Je crois et professe, comme j'ai toujours cru et professé, tout ce que cette Eglise — qui continue sur la terre l'œuvre de Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'œuvre de notre Rédemption — a cru et enseigné. Je rejette et réprouve toutes les erreurs qu'elles a réprouvées et condamnées. Je professe, en particulier, le dogme de l'Immaculée Conception de la très sainte Vierge Marie et celui de l'Infaillibilité du Souverain Pontife parlant à l'Eglise *ex cathedra*, — tels que l'Eglise entend et explique ces dogmes et croyances. J'abhorre nommément cette moderne hérésie appelée le *Modernisme*, résumé des hérésies de tous les temps.

Je déclare que ma suprême joie, en ce monde, a été de conformer ma foi aux saintes croyances de l'Eglise, qui est comme la voix du Sauveur nous parlant encore et l'interprète autorisé de sa doctrine. J'ai aimé cette Eglise d'un ardent amour, parce que j'ai toujours pensé qu'aimer l'Eglise était la manière la plus facile et la plus sûre de témoigner mon amour envers mon Sauveur et miséricordieux Rédempteur.

Au moment donc où j'aurai à payer mon tribut à la mort, en subissant la sentence commune à toute l'humanité, je veux regarder la mort comme une grande libératrice. Je l'accepte telle qu'il plaira à Dieu de la faire pour moi. Je veux faire le sacrifice de ma vie à l'infinie grandeur de Dieu le Père Tout-Puissant, qui m'a donné l'être. Je veux remettre mon âme à l'infinie miséricorde de mon Souverain Juge. Je le prie humblement de se souvenir de son infinie bonté, et de me pardonner mes manquements et péchés si nombreux. Plus j'ai été coupable à ses yeux, et plus éclatera la merveille de son infinie miséricorde.

Pour mon pauvre corps, le seul désir que j'ose formuler, c'est qu'il soit déposé et enseveli dans le tombeau qui aura été préparé pour lui dans la crypte de la nouvelle cathédrale — ou dans le cimetière commun, s'il n'y a pas

encore de tombeau ainsi préparé. Pour le reste, je veux que, tout en observant les prescriptions et rubriques de l'Eglise, on me fasse les obsèques les plus simples. Mon corps ne sera point embaumé et ne restera exposé que quatre jours tout au plus, — on pourra m'enterrer auparavant, si l'on veut. Que mon cercueil soit simple et commun et, s'il est possible, qu'il soit fabriqué par quelqu'un de nos Frères convers. Je m'oppose absolument à ce que l'on mette des fleurs sur ma bière, — c'est un usage que l'Eglise réprouve. Que les vêtements pontificaux dont je serai revêtu, tout en étant convenables, soient simples et sans valeur.

Que ceux qui voudront bien garder quelque souvenir de ma pauvre personne daignent me faire l'aumône de leurs prières et, si la chose leur est possible, faire célébrer quelques messes pour le soulagement de mon âme. Je leur promets, de mon côté, d'être reconnaissant et de prier Dieu de les récompenser généreusement de leur charité.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et mon sceau, à Saint-Albert, le 3 septembre de l'année de Notre-Seigneur 1914.

L. + S. + EMILE LEGAL, *O. M. I.*,
Archevêque d'Edmonton (Canada).

B. — **Service et Funérailles** (1).

Edmonton vient d'assister à un triomphe d'un nouveau genre. Un homme qui a fait relativement peu de bruit ici-bas, dont la vie n'a été qu'une étude constante à s'oublier soi-même, qui n'est sorti de son cabinet de travail qu'aux heures où son devoir lui commandait de quitter le poste d'observation, — d'où, pendant dix-huit ans, il a dirigé la marche de l'Eglise et les progrès de la civilisation en Alberta — cet homme passait hier dans les rues de notre ville ; et, spontanément, tout le

(1) Ce paragraphe est tiré du *Patriote de l'Ouest* (Prince-Albert), 24 mars 1920 (page 4).

peuple s'est levé pour montrer son admiration devant une telle vie, et faire aux restes mortels de Mgr Emile-Joseph Legal, *O. M. I.*, d'Edmonton, un cortège d'honneur et de respectueux hommage, tel qu'on n'en a jamais vu dans la capitale de l'Alberta.

Depuis cinq jours, une foule énorme de catholiques et de protestants avait défilé dans la chapelle ardente du palais archiépiscopal, pour rendre une dernière visite à notre regretté pasteur. Chacun voulait revoir, pour se les mieux graver dans le souvenir, les traits du deuxième et dernier Evêque de Saint-Albert, en qui ont si bien revécu les vertus et l'esprit du saint Mgr Grandin.

Toute la population catholique d'Edmonton s'était promis d'accompagner le corps de Sa Grandeur, lorsqu'il serait transporté dans l'église Saint-Joachim, le dimanche 14 mars, à 2 h ½ de l'après-midi. Malheureusement, une grosse tempête de neige avait soufflé durant toute la nuit du samedi et une partie de l'avant-midi du dimanche. Il fallut faire contre mauvaise fortune bon cœur ; et, nos deux cercles des Chevaliers de Colomb s'étant donné la main, on eut vite organisé un long défilé d'automobiles.

NN. SS. Béliveau et Charlebois conduisaient le deuil, — étant tous deux comme le symbole vivant des deux champs d'action où se sont usées les forces de Monseigneur Legal : les missions sauvages et le ministère auprès des blancs. Lentement, la procession s'achemina vers l'église-mère d'Edmonton, où une grande multitude de fidèles s'était déjà rassemblée.

La levée du corps fut faite à l'entrée de l'église par Mgr Pilon, Vicaire capitulaire de l'archidiocèse ; puis le cercueil et sa précieuse dépouille furent placés sur un humble catafalque dans l'allée du milieu, pendant que les sanglots si profonds et les cris si poignants du *Miserere* faisaient monter de toutes les âmes une prière ardente vers le Cœur miséricordieux de Jésus.

Comme en réponse à cette supplication, la chorale du Scolasticat des Oblats fit entendre ce chant divin du *Subvenite* — doux comme le vol des anges que l'Eglise

invite à venir chercher l'âme chrétienne, doux comme la voix d'une mère qui endort son fils entre ses bras.

Enfin l'orgue entonna le *Libera* ; et, l'absoute étant finie, le cercueil fut ouvert pour permettre à tous les fidèles de contempler leur archevêque une dernière fois. Et ce fut là, devant ce cœur qui l'avait conçu avec amour, devant cette main qui s'était fatiguée à l'écrire, devant ces yeux qui l'avaient peut-être baigné de larmes, et devant ces lèvres qui l'avaient scellé de leur dernier baiser, que du haut de la chaire on lut le testament de Mgr Emile-Joseph Legal. On dit que le dernier chant du cygne est son chant le plus beau ; les suprêmes volontés de Mgr Legal ont été ce que fut sa vie — un acte officiel où tout est réglé, tout est prévu, où rien n'est laissé au hasard de ce qui peut contribuer à sa perfection, et où l'on sent palpiter une âme souverainement réfléchie, maîtresse d'elle-même jusque dans la mort...

Lundi, le 15 mars, un premier service fut chanté, à 8 h., par le R. P. Henri Grandin, provincial des Oblats, pour les enfants des écoles, et un second, à 9 h., par Monseigneur Ovide Charlebois, *O. M. I.*, pour le public. A chacune de ces cérémonies, l'église était trop petite pour contenir la foule.

Les autorités civiles avaient tenu à être présentes aux funérailles, et, en outre de quelques membres du Parlement, on y remarquait le maire d'Edmonton, M. J. Clarke. On voyait au chœur Mgr Béliveau, Mgr McNally, Mgr Grouard, *O. M. I.*, et un grand nombre de membres du clergé — tant séculier que régulier.

Les Séminaristes et les Scolastiques, sous l'habile direction du R. P. Rodolphe Smit, *O. M. I.*, ont rendu avec beaucoup d'ensemble et d'expression les mélodies grégoriennes de la Messe des Morts.

Rien n'est beau comme ce chant : c'est la plus parfaite adaptation de l'âme humaine à la pensée divine. Rien de révolté dans ces cris de douleur, rien d'amer dans ces larmes, — tout y respire la résignation, la paix, la sainte espérance qui établit, dès ici-bas, l'âme chrétienne dans la certitude des réalités éternelles.

Dès la sortie de la messe de 9 h., on devait transporter le corps à Saint-Albert, où devaient avoir lieu les funérailles solennelles mardi matin, à 10 h. ; mais le mauvais état des chemins, sur un parcours de 9 milles, a obligé de renvoyer cette partie du programme à 2 h. de l'après-midi.

Quand cette nouvelle fut annoncée, les gens s'étaient déjà alignés en grand nombre le long de la 110e rue, pour escorter, encore une fois, celui qui a passé parmi nous en faisant le bien. Ah ! c'est que le peuple ne s'y trompe pas : Dieu lui a donné l'instinct de la sainteté et, lorsqu'un homme passe devant lui portant au front comme un rayon de la beauté divine, le peuple s'attache à ses pas, veut toucher la frange de son manteau, et baiser ses mains — fussent-elles celles d'un cadavre...

C'est le mardi 16 mars 1920, dans le cimetière de Saint-Albert, que la tombe s'est refermée pour toujours sur Mgr Emile-Joseph Legal, archevêque d'Edmonton.

Un long défilé d'automobiles, organisé par les Chevaliers de Colomb, avait, lundi après midi, accompagné le corbillard qui transportait les restes mortels de Sa Grandeur au lieu où il a voulu être inhumé parmi les membres de sa Famille religieuse. Le froid était rigoureux, les chemins presque impraticables ; mais rien ne put arrêter nos braves catholiques d'Edmonton dans l'expression de leur deuil et de leur reconnaissance pour une vie tout entière dépensée à leur service ; et, à voir tant de générosité, tant d'amoureux empressement s'épandre de toutes ces âmes à la fois, on sentait combien est profonde la blessure faite par la mort au cœur de notre population.

A 10 h., mardi matin, l'immense soubassement de la cathédrale inachevée est comble de fidèles. Les autorités civiles, tant provinciales que municipales, — le premier ministre de l'Alberta et plusieurs députés, le maire d'Edmonton et quelques échevins, — sont au premier rang ; c'est, pour ainsi dire, tout le pouvoir humain s'inclinant devant un homme que Dieu avait revêtu d'une puissance supérieure, d'une souveraineté qui surpasse toutes

les autres, puisqu'à elle seule est échu l'empire des âmes.

Presque tout le clergé du diocèse et les ordres religieux d'hommes et de femmes ont tenu à honneur de monter ensemble la dernière garde autour de leur chef vénéré. Ils sont là près de 200, venus de tous les coins de l'archidiocèse, pour porter témoignage de la fécondité de l'humble vie qui vient de s'éteindre, pour montrer à tous le prodigieux essor qu'a pris, sous ses soins intelligents, le petit arbre planté, il y a quelque 40 ans, à Saint-Albert, par les Lacombe et les Grandin, et pour unir leurs voix dans une même prière reconnaissante, vers le Cœur miséricordieux de Jésus, dans la crainte que, la gratitude et la louange ne trouvant pas assez d'écho dans la gorge des hommes, les pierres elles-mêmes ne vinssent à crier les grandes œuvres que Dieu a faites par le ministère du Pontife que nous pleurons.

Le chœur est rempli de dignitaires ecclésiastiques : — NN. SS. Béliveau, McNally, Forbes et Charlebois, M. le chanoine Le Pailleur représentant Mgr Bruchési, Monseigneur Pilon, Vicaire capitulaire du diocèse, le R. P. Alphonse Jan, *O. M. I.*, Administrateur de Prince-Albert, les RR. PP. Grandin et Beys, Provinciaux Oblats, etc., etc. Mgr Casey, Archevêque de Vancouver, Mgr Bunoz, *O. M. I.*, Vicaire apostolique du Yukon, et le R. P. John Welch, *O. M. I.*, Provincial de la Colombie, retenus par la neige, n'arrivèrent qu'à la fin de la cérémonie.

Mgr Emile Grouard, *O. M. I.*, malgré ses 80 ans, ne voulut céder à personne l'honneur de célébrer la sainte Messe et de se faire, auprès de la divine Victime, l'intermédiaire de tout ce peuple à genoux. Dans la demi-obscurité de ce sous-sol, dans cette atmosphère chargée d'encens et de l'odeur particulière à la cire qui brûle, au chant de la mélodie séculaire si grave et si prenante de la Messe des Morts, devant ce Pontife, vieillard à la barbe si blanche et à la voix si usée qu'elle font penser à un être qui n'est plus de la terre, au milieu de cette foule recueillie qui entoure un cadavre, on croirait revi-

vre l'une des scènes des Catacombes — où, autour de la dépouille mortelle d'un martyr, les premiers chrétiens venaient puiser le courage de leurs convictions, l'amour du devoir austère, et une foi invincible dans la victoire de la cause sainte pour laquelle ils luttaient.

Tant de sentiments divers et profonds se pressaient dans les cœurs, que tous avaient hâte d'entendre ceux qui étaient chargés de donner une voix à la douleur commune. Mgr Béliveau, Archevêque de Saint-Boniface, se fit l'interprète de la population française, et Mgr McNally, Evêque de Calgary, parla au nom des catholiques de langue anglaise. Tous les deux firent un éloquent éloge de Mgr Legal, de son jugement sûr, de son talent d'organisateur, de sa vaste science, de son parfait désintéressement, et, devant sa tombe, évoquèrent l'armée géante de missionnaires au cœur de feu que la Congrégation des Oblats a lancée à la conquête de l'Ouest, au profit de la civilisation, et dont Mgr Legal fut l'un des membres les plus méritants et reste l'une des plus pures gloires.

Puis vint la touchante cérémonie des cinq absoutes traditionnelles. Mgr Charlebois prit ensuite la tête du cortège avec tout le clergé, l'on s'achemina vers le cimetière, et Mgr Legal parcourut pour la dernière fois le sentier solitaire qui longe le jardin de la Mission et mène, en passant sous les bras étendus de la grande croix, à l'endroit retiré où — dans la paix du tombeau, à l'ombre des saules et des trembles — dorment de leur dernier sommeil les premiers apôtres de l'Alberta, les frères en religion et les compagnons d'armes de celui qui fut le deuxième Evêque de Saint-Albert.

Mgr Legal avait demandé à être enterré dans le cimetière de famille que les Oblats possèdent à Saint-Albert. Jusque dans la mort, il a tenu à n'être pas séparé des siens, et à attendre le réveil du jugement à côté du dernier Missionnaire tombé comme lui au service de Dieu et de l'Eglise. « Si plus tard, disait-il, on veut mettre mes restes dans un caveau spécial destiné aux Evêques de l'Archidiocèse, on pourra tout aussi bien me retrouver

dans le champ commun que dans le soubassement actuel de la cathédrale. »

Avant de terminer cette trop longue chronique, il est une chose que nous aimerions à porter à la connaissance des nombreux lecteurs du *Patriote* : alors que tous ses autres membres s'étaient raidis dans la mort et avaient pris la rigidité du cadavre, la main droite de Mgr Legal est restée mobile et les chairs de l'avant-bras souples et malléables comme celles d'une personne endormie. Ce fait, que la science ne peut guère expliquer, a été constaté par une foule de gens. « C'est la main qui a béni, disait-on, c'est celle qui a travaillé, qui a absous, qui a oint les soldats du Christ et consacré les mains tremblantes des nouveaux prêtres. »

Mgr Béliveau a dit : « Sa vie prouve que les missionnaires des pauvres, les apôtres des sauvages ne sont pas des diminués. » Mgr McNally a ajouté : « Il a tout créé de ses mains. » L'histoire de l'Eglise dans l'Alberta centrale chantera avec le poète :

> Entre les plus beaux noms, son nom est le plus beau ;
> Toute autre gloire ici passe et tombe éphémère ;
> Et, comme ferait une mère,
> La voix d'un peuple entier le berce en son tombeau.

C. — « Laude post Mortem [1]. »

> « Je suis la résurrection et la vie ;
> celui qui croit en moi, fût-il mort,
> vivra, et quiconque vit et croit en
> moi ne mourra pas pour toujours. »
> (S. Jean, xi, 25-26.)

MESSEIGNEURS, — MES TRÈS CHERS FRÈRES,

Nous trouvons, dans les paroles de Notre-Seigneur, que je viens de citer, la réponse à la question angoissante que se pose parfois l'humanité qui souffre : « La vie vaut-elle la peine qu'on la vive ? »

(1) Discours prononcé — à Saint-Albert, le 16 mars 1920, aux funérailles de Mgr Legal — par S. G. Mgr Béliveau, Archevêque de Saint-Boniface (Manitoba).

Non, certes, si elle n'a pas de lendemain aux tristesses dont elle est remplie ; oui, si on la considère, ainsi que la foi nous fait un devoir de la considérer, comme une préparation à la mort qui nous met en possession de la bienheureuse éternité « Si vous eussiez été ici, dit Marthe au divin Maître, mon frère ne serait pas mort. » Et Notre-Seigneur de répondre qu'il possède mieux que la vie terrestre que Lazare vient de quitter, — c'est la gloire de l'éternité « Je suis la résurrection et la vie celui qui croit en moi, fût il mort, vivra, et quiconque vit et croit en moi ne mourra pas pour toujours. »

L'Eglise d'Edmonton pleure son premier Pasteur, et elle a bien raison d'être dans le deuil, car elle perd un ouvrier de la première heure — qui lui donna, sans compter jamais, l'ardeur de sa jeunesse, le plein rendement de son âge mûr et la direction expérimentée de sa vieillesse.

Enfant de la noble France, le missionnaire du monde, fils de l'illustre Communauté des Oblats de Marie Immaculée — qui a pour devise — *Evangelizare pauperibus misit me*, — il quitte de bonne heure sa patrie pour venir consacrer sa vie aux pauvres sauvages, au milieu desquels il espérait bien mourir

Ordonné prêtre en 1874, ses remarquables qualités d'esprit avaient attiré sur lui l'attention de ses supérieurs ecclésiastiques, qui lui confièrent une chaire d'enseignement dans un des collèges de son diocèse Ce n'est pas sans peine qu'il obtint, quatre ans plus tard, la permission de quitter ses fonctions pour suivre l'attrait qui l'attirait vers les missions lointaines

C'est à Lachine, P Q., qu'il termina son noviciat, et, après un voyage de 90 jours, il arrivait à Saint Albert, se mettre aux ordres de Mgr Grandin, de sainte mémoire, qui l'envoya chez les Pieds-Noirs évangéliser ces peuplades — en grande partie païennes.

Il exerça là son zèle apostolique, pendant 16 ans, et donna, sur ce champ d'action, la mesure de son esprit de foi, de sa persévérance à l'œuvre et de l'esprit de méthode qui l'ont distingué pendant toute sa vie. Le

secret de Dieu dans l'œuvre du salut des âmes est profond : « Mes voies ne sont pas vos voies », nous dit Dieu dans la sainte Ecriture ; toute la vie de Notre-Seigneur est le démenti donné à la sagesse humaine dans le choix des moyens pour arriver à la fin visée. C'est, on peut le dire, par une banqueroute suprême, au point de vue humain, que Notre-Seigneur a voulu terminer sa vie. C'est, cependant, par son crucifiement qu'il devait sauver le monde : « Quand j'aurai été élevé de terre, j'attirerai tout à moi. » Nous devons retrouver les traces de cette économie dans l'histoire de la sainte Eglise, qui a hérité de la mission de son divin Fondateur et qui en est le corps mystique. Les hommes de Dieu l'ont toujours compris ainsi, et l'illustre défunt, dont l'Eglise d'Edmonton pleure le départ, était de ce nombre.

Son ministère fut longtemps infructueux, au milieu de ses pauvres sauvages. Baptiser les enfants en danger de mort, recevoir quelques adultes à l'article de la mort, — ce fut à peu près tout le fruit de son ministère pendant de longues années, nous dit l'auteur de la *Vie de Monseigneur Grandin*, dans le court passage qu'il consacre à Mgr Legal. Les champs d'apostolat ne manquaient pas dans l'Ouest canadien ; d'autres champs, où la moisson semblait mûrir plus vite, sollicitaient le zèle des Missionnaires. Plus d'une fois, Mgr Grandin songea à y envoyer le zélé Missionnaire des Pieds-Noirs, mais Mgr Legal répondit : — « Je préfère rester au milieu de mes sauvages, malgré le peu de fruits de mon ministère, malgré la stérilité de tous mes efforts. Il faudra des années, des générations peut-être, pour transformer ces nations. Quelques Missionnaires doivent assister à ces années d'insuccès et d'aridité, et je n'ai aucune objection à être de ce nombre. »

Mgr Legal fut tour à tour, sur cette réserve des Pieds-Noirs, maître d'école, architecte, cuisinier, médecin et même fossoyeur. Pour un gradué de l'Université de France, c'étaient de modestes emplois ; mais Dieu ne juge pas comme les hommes et les hommes de Dieu pensent autrement que les mondains. La divine Provi-

dence le préparait ainsi à occuper un poste qu'elle confie aux choisis entre mille. C'est au retour de l'ensevelissement d'un pauvre sauvage, qu'il avait déposé dans un cercueil fabriqué de ses mains, remarque le R. P. Jonquet, *O. M. I.*, qu'il reçut sa nomination de coadjuteur de Mgr l'Evêque de Saint-Albert.

Un plus vaste champ d'action était réservé à son zèle apostolique et à son talent d'administrateur. L'organisation qu'il laisse à sa mort prouve magistralement, ce nous semble, que ces hardis Missionnaires, à la claire intelligence et au cœur de feu — qui n'hésitaient pas à s'ensevelir vivants dans les profondeurs de la sauvagerie pour gagner les âmes à Jésus-Christ — sont loin d'être diminués, impuissants à suivre le mouvement et à se rendre compte des besoins nouveaux qui naissent autour d'eux. Après seize années d'une vie consacrée aux sauvages, les plus belles de sa vie, il passa tout naturellement à l'administration épiscopale, — dans un pays en formation, offrant des difficultés particulières, à cause de la progression rapide de la population et la diversité des nationalités qui affluaient vers l'Ouest canadien.

Les limites d'un éloge funèbre, qui doit être suivi d'un sermon en anglais, ne me permettent pas d'entrer dans le détail de cette difficile administration. Qu'il me suffise de dire que tout l'immense territoire, couvert actuellement par les deux diocèses d'Edmonton et de Calgary, contenait, en 1902, cinquante-deux prêtres, — dont quarante-deux appartenaient à la Communauté des Oblats de Marie Immaculée, la mère de l'Eglise de l'Ouest, — et dix prêtres séculiers ; six communautés de femmes, consacrées aux œuvres d'enseignement et de charité, secondaient le clergé dans son œuvre d'évangélisation. La population catholique était de 16.000. Le diocèse de Calgary a hérité de la moitié du territoire ; il reste cependant, à la mort de l'illustre défunt, dans le seul diocèse d'Edmonton, soixante-quatorze religieux, vingt-quatre prêtres séculiers, douze communautés de femmes et une population catholique de 40.000 âmes, — desservies par une organisation qui compte 69 paroisses,

missions ou postes visités régulièrement et un grand nombre de postes visités à intervalles plus ou moins éloignés.

Ce ne fut pas un mince travail de fournir la desserte religieuse et de voir à l'organisation matérielle de ces paroisses aujourd'hui en plein essor, à ces postes qui seront, à leur tour, de belles paroisses, si le fruit n'est pas étouffé dans son germe. Ce sera l'immortelle gloire des Oblats de Marie Immaculée, et un titre indéniable à la reconnaissance de tous, d'avoir donné sans compter et d'avoir suffi à tout, en attendant qu'une organisation plus régulière et des conditions de vie moins pénibles permissent aux autres de venir.

L'organisation religieuse allait trop bien son train, malgré des difficultés matérielles de toutes sortes, pour que l'ennemi de tout bien ne fût pas jaloux de l'extension du règne de Dieu dans ces pays de l'Ouest. A côté de l'église paroissiale s'élevait l'école catholique, — condition nécessaire de vie chrétienne, car, là où l'école catholique se vide, c'est l'église paroissiale qui se vide à la génération suivante. Satan l'a compris, — tout comme la sainte Eglise, mais en sens contraire — et, instruit par l'expérience, il a conclu que le plus sûr moyen d'éteindre l'idée religieuse dans un pays est de la faire disparaître de l'école catholique.

Notre pays a été fondé par des chrétiens et par des hommes d'ordre, soucieux de respecter le droit naturel des parents sur l'éducation de leurs enfants et ceux de la sainte Eglise sur des baptisés ; ces hommes avaient voulu, pour tout le pays, l'école séparée et confessionnelle. La grande erreur moderne du naturalisme à outrance, qui a déjà accumulé tant de ruines et qui menace ce qui reste d'ordre dans le monde, a fait de l'école neutre son idéal et de l'Etat, maître d'école, son champion dans la lutte. Une expérience qui n'est plus à faire a montré que c'est la ruine certaine de toute idée surnaturelle. C'était prévu, c'était froidement voulu par les fauteurs de l'école neutre. Mais ce qu'ils n'ont peut-être pas prévu, et qui devait nécessairement se produire, est arrivé :

c'est que la ruine de la société menace de suivre la ruine de l'idée religieuse, et c'était fatal qu'il en fût ainsi, car tout ce qui affaiblit la religion ne tarde pas à affaiblir la société, en lui enlevant son meilleur élément de stabilité.

L'illustre défunt eut à vivre, comme un pilote préposé à la gouverne d'un navire ballotté par la tempête, les jours sombres où se joua le sort de l'école confessionnelle dans les deux grandes provinces de l'Ouest, l'Alberta et la Saskatchewan...

Il a bien travaillé pour vos âmes : vous lui devez l'aumône d'une prière, qu'il demande instamment dans l'admirable testament qu'il a laissé à notre édification. Alors que sa dépouille mortelle sera disparue de devant vos yeux, son souvenir vivra dans vos âmes. Mgr Legal a reçu une grâce précieuse avant de mourir, — celle que Dieu réserve aux âmes privilégiées — le désir de la mort. Il avait hâte de voir arriver le jour où il serait réuni à son Sauveur ; avec le grand Apôtre il disait : « Le Christ est ma vie et la mort m'est un gain. » (Phil., I, 21.)

Mais le Saint-Esprit prend soin de nous avertir : « Qu'un jugement sévère est réservé à ceux qui commandent. » (Sag., VI, 5.) Il n'ambitionna pas la charge redoutable que l'obéissance lui imposa ; il eut cependant à l'exercer. Nous nous unirons à la sainte Eglise pour dire à Dieu : « Commandez à vos saints Anges de recevoir dans leurs mains l'âme de votre serviteur. »

Vierge Marie, recevez votre Oblat. Si aucun de ceux qui ont recours à vous ne reste sans protection, vous donnez sûrement une place spéciale, dans le royaume de votre Fils, à ceux qui vous ont offert leur vie au printemps de leur existence.

Et vous, Seigneur, « donnez-lui le repos éternel ». Ainsi soit-il (1).

(1) Au moment où s'imprime cette livraison des *Missions*, on nous annonce également la triste nouvelle de la mort de Sa Grandeur Mgr Albert PASCAL, *O. M. I.*, Evêque de Prince-Albert (Saskatchewan), décédé à Luynes (diocèse d'Aix), le 12 juillet 1920. Une prière aussi pour le repos de son âme !